



**Décision n° CODEP-DRC-2024-034588 du président de  
l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 septembre 2024 autorisant  
les travaux de renforcement au séisme de la cage  
d’escalier/ascenseur sud-est de l’installation nucléaire de base  
n° 55 – Laboratoire d’examen des combustibles actifs (LECA)**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 4 septembre 1989 autorisant le commissariat à l’énergie atomique à procéder à une extension du laboratoire d’examen de combustibles actifs du centre d’études nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° CODEP-2020-CLG-036269 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 10 juillet 2020 fixant au CEA les prescriptions applicables au Laboratoire d’examen des combustibles actifs (LECA) de l’INB n° 55, au vu des conclusions de son réexamen périodique ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier CEA DG/CEACAD/CSN DO 2023-593 du 18 septembre 2023, complétée par le courrier CEA DG/CEACAD/CSN DO 2024-405 du 7 juin 2024 ;

## Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Le CEA, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à réaliser les travaux de renforcement au séisme de la cage d'escalier/ascenseur sud-est du Laboratoire d'examen des combustibles actifs (LECA) de l'installation nucléaire de base n° 55 dans les conditions prévues par sa demande du 18 septembre 2023 susvisée, complétée le 7 juin 2024.

### Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 24 septembre 2024

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,*  
le directeur des déchets,  
des installations de recherche et du cycle,

Signé

**Cédric MESSIER**